

Chambre des Représentants.

(SEANCE DU 25 FEVRIER 1897.)

BUDGET DE L'EXERCICE 1898.

EXPOSÉ GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

Au nom du Roi, j'ai l'honneur de présenter à la Législature treize projets de loi formant le Budget général des recettes et des dépenses du Royaume (service ordinaire) pour l'exercice 1898.

Après avoir indiqué les bases sur lesquelles se trouve établi ce Budget, j'exposerai la Situation générale du Trésor au 1^{er} janvier 1897.

I.

BASES DU BUDGET DE 1898.

Les évaluations de recettes sont arrêtées au chiffre de fr.	388,298,598 40
Les prévisions de dépenses s'élèvent à	385,278,702 98
soit un excédent de recettes montant à . . . fr.	3,019,895 42

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre fait l'objet d'un quatorzième projet de loi; il s'élève à la somme de fr. 1,181,273,586 84, représentant les recettes et les dépenses probables à effectuer en 1898 en dehors des recettes et des dépenses générales de l'État.

Quant au Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires, il ne sera pas possible de l'établir avec quelque précision avant le commencement de l'exercice.

Au surplus, ce Budget, tel qu'il est dressé aujourd'hui, doit être considéré plutôt comme un Budget industriel : il n'a rien de commun avec les recettes normales de l'État et les dépenses d'administration générale. Toutefois les intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires sont à charge du Budget de la Dette publique : un crédit est inscrit à cet effet à l'article 8 de ce dernier Budget pour l'exercice 1898.

La comparaison par Ministère et par service entre les propositions budgétaires dont la Législature est saisie pour l'exercice 1897, et qu'elle a en partie votées, et celles dont on a à s'occuper ici, s'établit comme il suit :

DÉSIGNATION DES BUDGETS	MONTANT DES BUDGETS		DIFFÉRENCES.		
	Votés ou en projet pour l'exercice 1897 (*).	En projet pour l'exercice 1898.	Augmentations.	Diminutions.	
Dette publique	112,064,163 70	114,152 253 70	1,188,090 »	»	
Dotations	4,930,200 »	4,930,200 »	»	»	
Ministère de la Justice.	Dépenses ordinaires	21,491,240 »	21,517,990 »	23,750 »	»
	— exceptionnelles	115,000 »	»	115,000 »	»
— des Affaires Étran- gères.	— ordinaires	2 801,013 97	2 797,065 28	»	3,948 69
	— exceptionnelles	5,000 »	»	»	5,000 »
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	— ordinaires	25,575,570 »	25,778,070 »	201,500 »	»
	— exceptionnelles	855,815 »	600,000 »	»	255,815 »
— de l'Agriculture et des Travaux publics.	— ordinaires	20,346,604 »	20,458,594 »	112,000 »	»
	— exceptionnelles	2,865,555 »	1,315,000 »	»	1,550,555 »
— de l'Industrie et du Travail.	— ordinaires	2,535,060 »	2,633,560 »	98 500 »	»
	— exceptionnelles	560,000 »	110,000 »	»	450,000 »
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	— ordinaires	116,254,585 »	116,337,880 »	83,295 »	»
	— exceptionnelles	184,000 »	»	»	184,000 »
— de la Guerre.	— ordinaires	47,346,375 »	47,415,375 »	69,000 »	»
	— exceptionnelles	1,035,000 »	905,000 »	»	130,000 »
Gendarmerie		4,856,600 »	4,917,100 »	60,500 »	»
Ministère des Finances.	— ordinaires	17 422,415 »	17 614,515 »	192,100 »	»
	— exceptionnelles	1,650,000 »	1,900,000 »	250,000 »	»
Non-Valeurs et Remboursements		1,926,000 »	1,896,000 »	»	30,000 »
TOTAL.	Dépenses ordinaires	378,453,016 67	380,448,702 98	2,028,735 »	33,048 69
	— exceptionnelles	7,270,370 »	4,830,000 »	250,000 »	2,690,370 »
TOTAL GÉNÉRAL		385,724,286 67	385,278,702 98	2,278,735 »	2,724,318 69
Voies et Moyens		386 023,178 40	388,298,598 40		
EXCÉDENT DES RECETTES		1,098,891 73	3,019,895 42		— 445,583 69

(*) Y compris les amendements présentés jusqu'au 26 février 1897.

Dépenses. — Les modifications introduites dans les projets de Budgets de dépenses, comparativement à 1897, sont relativement peu importantes; elles sont justifiées par une note préliminaire placée en tête de chaque projet de Budget.

On remarquera que les dépenses exceptionnelles précédemment portées à l'extraordinaire, sont comprises pour une somme de 4,830,000 francs dans le chiffre total de fr. 385,278,702 98, montant des prévisions de dépenses. Mais cette somme de 4,830,000 francs s'augmentera vraisemblablement lorsque, vers la fin de l'année, on sera mieux fixé sur les nécessités auxquelles il y aura lieu de pourvoir.

Recettes. — En ce qui concerne les évaluations de recettes, les modifications proposées, comparativement aux évaluations votées pour 1897, sont également justifiées en détail dans une note préliminaire qui se trouve en tête du projet de Budget des Voies et Moyens. Ces modifications sont indiquées par article dans le tableau ci-après :

	Augmentations.	Diminutions.
	—	—
Art. 1 ^{er} . Contribution foncière. . . fr.	180,000 »	»
» 2. » personnelle.	239,000 »	»
» 3. Droit de patente.	130,000 »	»
» 4. Redevances sur les mines	200,000 »	»
» 5. Droits d'entrée	130,000 »	»
» 8. Enregistrement	50,000 »	»
» 9. Greffe	»	30,000 »
» 10. Hypothèques	30,000 »	»
» 11. Successions	»	535,000 »
» 13. Naturalisations	»	7,000 »
» 19. Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. Droits de quais et de bassins.	11,000 »	»
» 21. Télégraphes et téléphones	150,000 »	»
» 22. Postes	510,520 »	»
» 24. Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre.	»	5,000 »
» 25. Domaines (valeurs capitales).	»	35,000 »
» 26. Forêts	»	75,000 »
» 27. Dépendances du chemin de fer	10,000 »	»
A REPORTER. . . . fr.	1,640,520 »	687,000 »

	REPORT. . . fr.	1,640,520 »	687,000 »
Art. 29. Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires		40,000 »	»
» 30. Revenus des domaines . . .		42,000 »	»
» 31. Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc. perçus par l'Adminis- tration des postes		25,000 »	»
» 37. Produits des droits d'écluses.		500 »	»
» 38. Produits de la régie du <i>Moni- teur</i>		15,000 »	»
» 41. Produit du placement des fonds disponibles du Trésor.		100,000 »	»
» 42. Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'ex- cédent de la circulation moyenne au delà de 275 mil- lions de francs des billets de la Banque nationale		50,000 »	»
» 45. Intérêts et dividendes des actions de la Société natio- nale des chemins de fer vicinaux.		60,000 »	»
» 58. Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux		89,400 »	»
		<u>2,062,420 »</u>	<u>687,000 »</u>
AUGMENTATION. . . fr.		<u>1,375,420 »</u>	

AMORTISSEMENT.

Les fonds d'amortissement proprement dits (articles 5, 6 et 7 du Budget de la Dette publique) s'élèvent à . fr. 4,499,777 26

Il y a lieu d'ajouter la somme de 688,344 74 destinée à amortir, en douze années, le capital qui a été payé en 1897 pour le rachat des annuités dues du chef de la reprise des réseaux téléphoniques (art. 19 du même Budget).

ENSEMBLE. . fr. 5,188,122 »

REPORT. . . . fr. 5,188,122 »

La partie de ces crédits qui, à raison de l'élévation des cours au-dessus du pair, n'aura pu être utilisée en rachats de titres, sera portée en recette au Budget extraordinaire. Le montant des titres à émettre pour couvrir les dépenses extraordinaires sera donc réduit d'une somme égale au capital qui aurait été annulé si l'amortissement avait effectivement fonctionné.

Les charges ainsi imposées au Budget ordinaire permettent d'amortir en quatre-vingt-dix années la dette consolidée, qui s'élevait, au 31 décembre 1896, à fr. 2,308,497,322 05. On constate, en effet, qu'il suffit de quatre-vingt-dix placements annuels de 5,188,122 francs à 3% pour constituer un capital de 2,369,152,600 francs.

Une partie de la dette non consolidée est également éteinte, chaque année, par suite du paiement des annuités dues pour la reprise de chemins de fer, pour la souscription d'actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux et pour la reprise de réseaux téléphoniques.

Ces annuités se décomposent comme il suit :

	Intérêts.	Amortiss ^t .	
Art. 12 du Budget de la Dette publique . fr.	451,000	161,000	
— 13 — — . . .	7,160,937	1,310,900	
— 14 — — . . .	489,233	183,000	
— 15 — — . . .	677,200	82,800	
— 17 — — . . .	738,100	41,900	
— 18 — — . . .	21,200	49,800	
			————— 1,829,400 »

Les fonds d'amortissement prélevés sur les ressources ordinaires et portés au Budget de la Dette publique pour 1898 s'élèvent donc, en réalité, à fr. 7,017,522 »

II.

SITUATION DU TRÉSOR.

En présentant, le 28 février 1883, le projet de Budget général de l'État pour l'exercice 1884, le Ministre des Finances s'exprimait, au § II de l'Exposé des motifs, dans les termes que voici :

« La situation du Trésor doit être l'introduction ou la préface
 » du Budget, car les faits qu'elle constate fournissent les
 » éléments de l'examen et du contrôle des évaluations et des
 » propositions relatives à l'exercice futur. Elle contient le
 » tableau des faits récemment accomplis ; elle rattache les
 » projets formulés pour l'exercice prochain aux résultats acquis
 » pendant les exercices passés, et permet ainsi d'apprécier dans
 » quelle mesure les événements ont confirmé les prévisions des
 » années antérieures. »

Me ralliant à ces considérations, j'insère ici un extrait de la Situation générale du Trésor public (*) à la date du 1^{er} janvier 1897, document que j'ai déposé en même temps que le projet de Budget général pour l'exercice 1898. Cet extrait renferme notamment l'exposé des faits réalisés pendant les deux derniers exercices clos et indique les résultats probables de l'exercice 1896 en cours d'apurement.

§ 1^{er}.

RÉSULTATS DES EXERCICES CLOS DE 1894 ET 1895

1^o EXERCICE 1894 (ARRÊTÉ PAR LA COUR DES COMPTES).

Les résultats de l'exercice 1894 ont été définitivement arrêtés comme il suit :

A. — *Service ordinaire.*

Recettes	fr.	362,599,822	91	
Dépenses		353,339,626	57	
	BONI.	fr.	9,260,196	34
L'Exposé de la situation du Trésor au 1 ^{er} janvier 1896 faisait ressortir, pour l'exercice 1894, un boni de			9,273,659	26
Soit une différence de	fr.		13,462	92

(*) La situation du Trésor continuera à faire l'objet d'une publication spéciale qui comprendra les annexes non reproduites ici.

B. — *Service extraordinaire.*

Recettes	fr.	42,584,577 62
Dépenses		49,218,904 72
Excédent des dépenses	fr.	<u>6,634,327 10</u>

2° EXERCICE 1895.

A. — *Service ordinaire.*

Les recettes s'élèveront très approximativement à fr. 371,862,582 94
 et les dépenses à 364,819,165 66

Le boni qui, dans la dernière situation du Trésor, avait été provisoirement fixé à fr. 1,700,900 82, sera environ de fr. 7,043,417 28

La différence de fr 5,342,516 46 provient de ce que les recettes sont supérieures de fr. 845,127 49
 et de ce que les dépenses sont inférieures de 4,497,388 97
 aux sommes renseignées au 31 décembre 1895.

DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 5,342,516 46

B. — *Service extraordinaire.*

Les dépenses extraordinaires liquidées à charge du Budget de 1895 se sont élevées à fr. 45,564,235 76

La situation du Trésor au 1^{er} janvier 1896 donne la subdivision par Ministère et par service du chiffre de ces dépenses.

Les ressources extraordinaires réalisées pendant l'année 1895 avaient été évaluées à fr. 23,585,413 17; elles sont de fr. 23,594,445 74, se décomposant comme il suit :

Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut. fr. 28,000 »

Produit de la fabrication de monnaies de nickel 889,234 75

A REPORTER. fr. 917,234 75 45,564,235 76

REPORT. . . fr.	917,234 75	45,564,235 70
Produits d'emprunts . . .	21,354,934 15	
Délivrance des titres de la Dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer	652,418 98	
Produit des ventes de biens domaniaux	508,507 33	
Recouvrement de créances diverses	161,350 53	
	<hr/>	
ENSEMBLE fr.	23,594,445 74	
	<hr/>	
EXCÉDENT DES DÉPENSES fr.	21,969,790 02	
	<hr/>	

§ 2.

RÉSULTATS PROBABLES DE L'EXERCICE 1896 EN COURS.

A. — *Service ordinaire.*

Les recettes ordinaires de 1896 ont été évaluées à fr. 365,927,378 40; elles s'élèveront approximativement à fr. 388,122,845 » soit une différence de fr. 22,195,466 60, qui se décompose comme il suit :

Plus-value sur les droits de douane fr.	6,926,936 05
Plus-value sur les droits d'accise	7,544,515 32
Plus-value sur les péages (produits des chemins de fer, des postes, des rivières et canaux, etc.)	7,631,376 »

Plus-value : *a*) sur la part de l'État dans les bénéfices de la Banque Nationale; *b*) sur la bonification d'un quart pour cent par semestre sur la partie de la circulation moyenne des

A REPORTER. . . fr.	22,102,827 37	388,122,845 »
---------------------	---------------	---------------

REPORT. . . fr.	22,102,827 37	388,122,845 »
billets de la Banque Nationale qui excède 275 millions de francs		
	308,459 42	
Plus-value sur le produit du placement des fonds disponibles du Trésor		
	330,000 »	
Plus-value sur les recettes accidentelles		
	350,785 05	
Plus-value sur l'ensemble des autres produits.		
	1,018,401 96	
	<hr/>	
FR.	24,110,473 80	
A déduire :		
Moins-value sur les redevan- ces sur les mines 418,791 02		
Moins - value sur les droits d'ac- cise sur les tabacs 900,000 »		
Moins - value sur les produits de l'enregistrement. 596,216 18		
	<hr/>	
	1,915,007 20	
	<hr/>	
DIFFÉRENCE ÉGALE. . . fr.	22,195,466 60	

Les dépenses ordinaires, et les dépenses exceptionnelles incorporées au Budget ordinaire, étaient fixées par les lois de Budgets à fr. 367,174,364 31

Il y a lieu d'y ajouter :

a) Des crédits supplémentaires, à concurrence de 1,975,434 02 qui ont été ouverts par la loi du 26 juin 1896, pour être rattachés à divers Budgets de l'exercice 1896 ;

A REPORTER. fr.	1,975,434 02	367,174,364 31	388,122,845 »
-----------------	--------------	----------------	---------------

REPORT. fr. 1,975,434 02 367,174,364 31 388,122,845 »

b) Un crédit de. 165,000 »
ouvert au service
de la dette publi-
que (loi du 2 juil-
let 1896);

c) Un créditsup-
plémentaire de . 1,250 »
ouvert au même
service (loi du 15
février 1897);

d) Un crédit de 178,000 »
alloué au Départ-
tement des Affai-
res Étrangères (loi
du 26 décembre
1895);

e) Un crédit de. 100,000 »
pour dépenses ex-
ceptionnelles, rat-
taché au Budget
du Département
de l'Intérieur (loi
du 20 juin 1896);

f) Un crédit de. 8,000,000 »
rattaché au Bud-
get du Ministère
de l'Agriculture
et des Travaux
publics (loi du 30
décembre 1896).
Ce crédit est à
valoir sur la do-
tation de 10 mil-
lions de francs à
prélever sur les
ressources ordi-
naires de l'État,
attribuée au fonds

A REPORTER. fr. 10,419,684 02 367,174,364 31 388,122,845 »

REPORT. fr. 10,419,684 02	367,174,364 31	388,122,845 »
spécial et tempo- raire institué par la loi du 28 juin 1896 (travaux ex- traordinaires de réfection et d'a- mélioration de la voirie).	_____	10,419,684 02
ENSEMBLE. . . . fr.	377,594,048 33	

La somme de fr. 377,594,048 33 se subdivise de la manière suivante :

Fr. 361,423,170 61, dépenses ordinaires.

Fr. 16,170,877 72, dépenses exceptionnelles.

Les dépenses s'accroîtront encore des crédits supplémentaires à solliciter de la Législature et qui s'élèveront approximativement à fr. 6,955,407 » et des crédits complémentaires, évalués à . . . 3,000,000 »

Dans cette dernière somme est comprise, à concurrence de 1,613,000 francs, l'augmentation de dépenses résultant de l'application de la loi du 30 juin 1896 sur la rémunération des miliciens.

ENSEMBLE . fr.	9,955,407 »		
A REPORTER. fr.	9,955,407 »	377,594,048 33	388,122,845 »

REPORT. fr. 9,955,407 » 377,594,048 33 388,122,845 »

D'autre part,
les annulations de
crédits sont éva-
luées, très appro-
ximativement, à f. 1,500,000 »

8,455,407 »

Les dépenses du service ordi-
naire seraient ainsi de fr. 386,049,455 33

ce qui fait ressortir le boni de l'exercice 1896

à fr. 2,073,389 67

B. — *Service extraordinaire.*

Les dépenses sur ressources extraordinaires effectuées en 1896 se sont élevées, par Ministère et par service, aux chiffres suivants :

Intérieur et Instruction publique.

Instruction publique fr. 226,810 92

Agriculture et Travaux publics.

A. Beaux-arts fr. 1,016 49

B. Routes et bâtiments civils 4,013,585 98

C. Travaux hydrauliques . 8,305,641 57

12,320,244 04

Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

A. Chemins de fer en con-
struction fr. 1,600,296 74

B. Chemins de fer. 23,961,550 32

C. Postes 462,506 26

D. Télégraphes et téléphones 1,372,737 09

E. Marine et parachèvement
de l'hôtel du Ministère 127,854 39

27,524,944 80

A REPORTER. fr. 40,071,999 76

REPORT. fr. 9,955,407 » 377,594,048 33 388,122,845 »

D'autre part,
les annulations de
crédits sont éva-
luées, très appro-
ximativement, à f. 1,500,000 »

8,455,407 »

Les dépenses du service ordi-
naire seraient ainsi de fr. 386,049,455 33

ce qui fait ressortir le boni de l'exercice 1896

à fr. 2,073,389 67

B. — *Service extraordinaire.*

Les dépenses sur ressources extraordinaires effectuées en 1896 se sont élevées, par Ministère et par service, aux chiffres suivants :

Intérieur et Instruction publique.

Instruction publique fr. 226,810 92

Agriculture et Travaux publics.

A. Beaux-arts fr. 1,016 49
B. Routes et bâtiments civils 4,013,585 98
C. Travaux hydrauliques . 8,305,641 57
12,320,244 04

Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

A. Chemins de fer en construction fr. 1,600,296 74
B. Chemins de fer. 23,961,550 32
C. Postes 462,506 26
D. Télégraphes et téléphones 1,372,737 09
E. Marine et parachèvement de l'hôtel du Ministère . . . 127,854 39
27,524,944 80

A REPORTER. fr. 40,071,999 76

REPORT. . . fr. 40,071,999 76

Guerre.

A. Bâtiments militaires . fr.	1,766,005	49	
B. Frais de défense	3,055,265	44	
C. Divers	344,193	02	
	<hr/>		5,165,463 95

Finances.

A. Prêt hypothécaire à la Compagnie du chemin de fer du Congo (loi du 29 juin 1895). fr.	1,350,000	»	
B. Souscription d'actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo en exécution de la convention conclue le 27 mars 1896 entre le Gouvernement et cette Compagnie (loi du 29 mai 1896).	5,000,000	»	
C. Exécution d'une conven- tion conclue avec l'État du Congo (loi du 4 août 1890). .	2,000,000	»	
D. Nivellement des dunes cédées à feu M. North, acqui- sition d'immeubles, etc., à Maria- kerke et à Ostende, etc. . . .	376,401	95	
E. Acquisition de terrains situés entre le canal de Wille- broeck et la gare de Schaer- beek	405,132	51	
F. Avance à l'État du Congo (loi du 29 juin 1895)	93,551	12	
G. Règlement des indem- nités dues à raison des dom- mages causés dans l'arrondisse- ment de Charleroi lors des troubles de 1886	414,449	91	
H. Divers fr.	176,986	71	
	<hr/>		9,816,522 20
ENSEMBLE. . fr.	<hr/>		55,053,985 91

REPORT. . . fr. 55,053,985 91

Les ressources extraordinaires réalisées pendant l'année sont les suivantes :

Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	28,000 »	
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	3,641,994 66	
Remboursement du prêt hypothécaire consenti à la Compagnie du chemin de fer du Congo (loi du 29 juin 1895)	5,000,000 »	
Délivrance de titres de la Dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer.	1,050,455 47	
Produit d'emprunts	81,800,829 47	
Produit de ventes de biens domaniaux	573,025 42	
Recouvrement de créances diverses	215,938 49	
	<hr/>	92,310,243 51
EXCÉDENT DES RECETTES. . . fr.		<hr/> <u>37,256,257 60</u>

§ 3.

RESULTATS GÉNÉRAUX DE 1830 AU 1^{er} JANVIER 1897.

La situation générale du Trésor au 1^{er} janvier 1897 s'établit en rattachant aux résultats des exercices 1830 à 1894, arrêtés par la Cour des Comptes, ceux des exercices 1895 et 1896 qui viennent d'être indiqués, mais qui ne sont pas définitifs.

A. — *Service ordinaire.*

	Bonis.	Déficits.
Exercices 1830 à 1894. fr.	276,801,784 65	166,298,440 49
— 1895	7,043,417 28	»
— 1896	2,073,389 67	»
	<hr/>	<hr/>
Fr.	285,918,591 60	166,298,440 49
EXCÉDENT DES BONIS. fr.	<hr/> <u>119,620,151 11</u>	

B. — *Service extraordinaire.*

	Ressources réalisés.	Dépenses.
Exercices 1830 à 1894 . fr.	2,242,729,712 42	2,357,087,192 24
— 1895	23,594,445 74	45,564,235 76
— 1896	92,310,243 51	55,053,985 91
	<hr/>	<hr/>
	Fr. 2,358,634,401 67	2,457,705,413 91
EXCÉDENT DES DÉPENSES . fr.	<hr/>	<hr/>
	99,071,012 24	

C. — *Situation générale au 1^{er} janvier 1897.*

Excédent de recettes sur le service ordinaire.	fr. 119,620,151 11
Excédent de dépenses sur le service extraordinaire	99,071,012 24
	<hr/>
Excédent de recettes	fr. 20,549,138 87

dans l'hypothèse où les Budgets de 1895 et 1896 seraient réglés définitivement aux chiffres approximatifs indiqués ci-dessus.

§ 4.

COMPARAISON ENTRE LES CHARGES ET LES ENGAGEMENTS GREVANT LE TRÉSOR AU 31 DÉCEMBRE 1896 ET LES RESSOURCES EXISTANTES OU À CRÉER POUR LES COUVRIR.

La partie disponible des crédits extraordinaires alloués pendant les années 1894 et 1895 a été reportée à l'exercice 1896.

Ce report s'élève à fr. 61,741,262 77, savoir :

Crédits de 1894.	fr. 9,571,883 33	
— de 1895.	52,169,379 44	
	<hr/>	61,741,262 77

De nouveaux crédits extraordinaires, s'élevant ensemble à fr. 62,702,225 55 ont été alloués par les lois des 29 mai et 29 juin 1896.

ENSEMBLE.	<hr/>	fr. 124,443,488 32
-------------------	-------	--------------------

REPORT . . . fr. 124,443,488 32

Les dépenses extraordinaires se sont élevées
en 1896 à fr. 55,053,985 91

Le solde disponible des crédits extraordinaires de 1894 doit, au 31 décembre 1896, être annulé en vertu de la loi du 30 juin 1894. Ce solde est de .

2,007,479 95

57,061,465 86

Soit une différence de fr. 67,382,022 46

constituant les engagements du Trésor au 31 décembre 1896.

Pour les couvrir, le Trésor disposait à la même époque d'un excédent de recettes de fr. 20,549,138 87
auquel il convient d'ajouter :

1° Les avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux :

a) Sommes restant à recouvrer sur les avances faites fr. 69,316 52

b) Montant du crédit reporté à couvrir par les recouvrements. 58,991 35

128,307 87

2° Les avances aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas — Montant du crédit reporté .

200,000 »

3° Le solde des emprunts dont l'émission a été autorisée par diverses lois

165,185,466 93

A REPORTER. . . fr. 186,062,913 67 67,382,022 46

REPORT. . . fr. 186,062,913 67 67,382,022 46

Ce solde s'établit comme il suit :

Émissions autorisées par :

la loi du 1 ^{er} septembre 1893	fr. 41,774,894 89
les lois du 31 mai 1894 et 30 juin 1894	36,415,000 38
la loi du 29 juin 1895	11,850,000 »
la loi du 11 sept. 1895	60,082,534 24
la loi du 26 juin 1896	51,963,379 55
	<hr/>
Fr.	202,085,809 06

Au 31 décembre 1896, le Gouvernement avait émis à valoir sur l'émission autorisée par la loi du 1^{er} septembre 1893, un capital effectif de. . . . 36,900,342 13

Reste à émettre fr. 165,185,466 93

186,062,913 67

L'excédent de ressources existantes ou à créer est donc de fr. 118,680,891 21

Mais il y a lieu d'en déduire une somme de 12,600,000 francs encaissée par le Trésor comme ressource extraordinaire et qui n'a pu, jusqu'ici, recevoir son affectation spéciale.

A REPORTER. . . . fr. 118,680,891 21

REPORT. . . fr. 118,680,891 21

En exécution de la convention du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880, la quote-part des Pays-Bas dans le prix de rachat du chemin de fer d'Anvers au Moerdyck et de Roosendaël à Bréda, a été fixée au chiffre maximum de fl. P. B. 6,000,000, soit, approximativement, une somme de 12,600,000 francs.

Le Gouvernement des Pays-Bas a fait le versement total de cette somme.

La Belgique exploite la ligne et paie un loyer provisionnel; lorsque le prix d'achat pourra être établi, le crédit à voter devra être couvert à due concurrence par la recette déjà effectuée,

ci fr. 12,600,000 »

L'excédent de ressources au 31 décembre 1896 est ainsi réduit au chiffre de fr. 106,080,891 21

Pour faire face aux besoins du service courant, c'est-à-dire pour effectuer les paiements à charge des Budgets en cours ou des fonds de tiers qui constituent le Budget pour ordre, le Trésor disposait, au 31 décembre 1896, indépendamment de la somme importante répartie dans les caisses de tous les comptables du Royaume, d'une encaisse à la Banque Nationale de fr. 29,025,966 65

Il possédait, à la même date, un portefeuille de valeurs commerciales sur l'étranger, s'élevant à fr. 51,471,195 04

Ces valeurs ont été acquises au moyen des fonds disponibles excédant les besoins du service courant; elles sont à courte échéance et facilement réalisables au cas où l'encaisse métallique devrait être renforcée.

§ 5.

DETTE CONSOLIDÉE ET DETTE FLOTTANTE

A. — *Dettes consolidées.*

La situation de la Dette consolidée s'établissait, au 31 décembre 1895, comme il suit :

Dettes à 2 1/2 %	fr.	219,959,631 74
» 3 % (servitudes militaires)		2,826,658 09
» 3 % (1 ^{re} série)		140,916,175 »
» 3 % (2 ^e série)		1,662,786,982 22
» 3 % (3 ^e série)		200,040,000 »
TOTAL. . fr.		2,226,529,447 05

dont il y a lieu de déduire la fraction d'une obligation de la Grande Compagnie du Luxembourg remboursée en numéraire en 1896 fr.

25 »

RESTE . . fr. 2,226,529,422 05

La dette s'est augmentée, en 1896, des émissions suivantes, en titres 3 %, 2^e série :

1^o En vertu de l'arrêté royal du 14 mars 1895 . fr. 13,653,400 »

2^o En vertu de l'arrêté royal du 17 février 1896. . 31,182,700 »

3^o En vertu de l'arrêté royal du 8 juin 1896. . . 36,393,800 »

4^o En vertu de l'article 3, 2^o, de la loi du 11 septembre 1895, à l'effet de couvrir une partie des dépenses extraordinaires de 1895 738,000 »

81,967,900 »

Au 31 décembre 1896, la Dette consolidée s'élevait donc au capital de fr. 2,308,497,322 05

B. — *Dette flottante.*

Les bons du Trésor, s'élevant ensemble au capital de 20 millions de francs, qui ont été émis en 1886 et en 1887, ont été remboursés en 1896; le Trésor n'a donc plus de dette flottante.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

